

## **Réunion des représentants de proximité de l'antenne de Côte d'Azur**

**Jeudi 9 mai 2019**

Présents pour la direction et l'encadrement :

Isabelle Staes, Maryline Camacho, Anne de Geoffroy, Gérard Solé (sur certaines questions)

Présents pour représenter le personnel :

Jean-Bernard Vitiello, Pascal Martin, Pierre-Olivier Casabianca, Laurence Collet

### **Informations préalables de la direction :**

#### **Projet info 2019**

Dès septembre 2019, nous prendrons l'antenne à 11h50 et à 18h50.

Ce seront des éditions de proximité sous une forme renouvelée (avec plus de directs).

L'idée, c'est de raisonner tous supports avec une couverture de l'information de 7h à 21h30.

A 18h50, on commencerait par la locale, qui serait réécrite. A 19h, le journal régional débuterait. Ce serait un journal de décryptage de l'info, qui durera donc 7 minutes de plus, par rapport à aujourd'hui.

Prochainement, les cadres de France 3 PACA doivent se réunir pour peaufiner le contenu de ces futures éditions.

#### **Déménagement du BRI d'Antibes**

Il y a un projet de déménagement sur l' « îlot des maraîchers » au début de la plaine du Var, derrière le commissariat des Moulins. A cet endroit, un projet immobilier de 30 000 m<sup>2</sup> est en cours d'étude. France Télévisions se positionne pour s'y installer.

La Métropole Nice Côte d'Azur décidera en juin quel promoteur bâtira ce complexe immobilier.

Cette démarche de France Télévisions, en relation avec la Métropole, était déjà en cours en juillet 2018. Les RP regrettent de n'avoir pas été informés, de même que les instances du CE et du CSE, qui n'ont pas été consultées.

Une autre possibilité serait une installation aux studios de la Victorine. Le 7 juin, la direction de l'immobilier (IMG) rencontre la mairie de Nice pour envisager cette piste.

Le déménagement, s'il doit avoir lieu, ne se fera pas avant la fin 2021.

Les RP rappellent que les salariés sont majoritairement contre ce déménagement.

#### **Contraventions à France 3 Côte d'azur (point traité en présence de Gérard Solé)**

Les contraventions partent directement au siège de France Télévisions. C'est le logiciel ANTAI qui transfère l'information par une alerte, au chef de centre de France 3 Côte d'Azur, lorsque ce bureau est concerné. Cette alerte indique le jour et l'heure de l'infraction, mais non le lieu !

Le salarié reçoit dans la foulée une copie de la contravention où cette fois le lieu de l'infraction est spécifié.

Il lui appartient de contester la contravention.

Les RP soulignent que l'attribution des véhicules doit être par conséquent traitée rigoureusement.

Gérard Solé assure qu'un système plus rigoureux dans l'attribution des véhicules est à l'étude.

Les RP rappellent que le respect scrupuleux du code de la route induit du temps supplémentaire dans un tournage et que les cadres doivent en avoir conscience.

### **Festival de Cannes**

La direction fait, à la demande des RP, la liste du personnel mobilisé sur le Festival de Cannes 2019.

Une équipe sur le linéaire (1 journaliste et 1 jri) / jour

Un monteur

2 coordinateurs éditoriaux (Anne et Gérald)

1 superviseur Karine Bellifa

2 mojos / jour

2 animateurs Instagram

1 à deux éditeurs web / jour

Les salariés de Provence-Alpes présents sont : Sophie Accarias, Valérie Smadja, Nicolas Harle, Karine Bellifa, Nicolas Debru.

Les RP apprennent donc que 5 personnes viennent de Provence-Alpes sur ce Festival de Cannes. Ils demandent pourquoi.

Réponse de la direction : parce qu'il n'y avait pas assez de personnel volontaire à Côte d'Azur !

Les RP soulignent que l'esprit global de traitement de l'information (numérique, linéaire confondus) que souhaite la direction n'est en l'occurrence pas du tout respecté. Il y a un déséquilibre flagrant entre les équipes numériques et le traitement sur le linéaire.

La direction explique qu'elle a souhaité une diminution du traitement sur le linéaire. Pour le numérique, voici le programme :

- C'est mon festival (un festivalier)
- C'est ma première fois (un journaliste)
- Les cancans de cannes
- La boîte à je
- L'instant de star
- L'itv du jour

Les RP demandent qu'au moins une équipe travaillant sur le numérique, tourne avec une caméra broadcast, afin qu'un des contenus puisse être diffusé à l'antenne. La direction entend cette proposition.

Les RP soulignent que, sans cela, le téléspectateur sera pénalisé, l'information sur le plus gros événement du monde n'étant que très peu traitée dans le jt.

Les RP regrettent qu'une série (qui plus est de Marseille), soit diffusée pendant le Festival, pour combler de l'antenne, alors qu'habituellement, cela n'est pas nécessaire étant donné l'importance de l'événement.

Enfin, les RP rappellent que faute d'OPS la qualité ne sera pas garantie sur le linéaire comme sur le web.

### **Monte Carlo**

La direction dit qu'elle n'était pas au courant que le journaliste de TLS travaillant sur le tennis de Monte Carlo travaillait avec un jri d'une société privée.

Les RP s'étonnent que France télévisions fasse appel à un prestataire alors que des jri compétents, et motivés de France 3 Côte d'Azur ne sont pas sollicités.

Les RP soulignent que, dans le contexte d'économies actuelles, cette décision est incohérente.

La direction accepte d'évoquer ce sujet avec le siège.

### **Chef d'édition et scriptes (en présence Gérard Solé)**

Le chef de centre explique que le calendrier de formation des scriptes/chefs d'édition apparaîtra lorsque la nouvelle régie elle-même verra le jour, c'est-à-dire après le déménagement du BRI (le déménagement suspend tout projet de régie HD à la Brague, car il y aura continuité d'antenne).

Planning du passage au HD.

IMedia passe en 2.8.0

Avant juillet toutes les salles de montage passeront en HD. On tournera en HD.

Le plateau et la régie (notamment le mélangeur) ne seront pas HD.

Déménagement : passage au HD sur toute la ligne de fabrication.

### **OPS ou chef OPS**

Sur les produits JT, la direction rappelle que les cdd sont embauchés en tant qu'OPS.

.Cult étant considéré comme un produit du jt, car sur le potentiel du jt, l'OPS qui travaille dessus a un contrat d'OPS.

Sont payés comme chefs OPS les cdd travaillant sur les magazines et documentaires, par exemple sur Enquêtes de région.

Les RP affirment que les tournages (d'EDR et Plateaux) et le mixage EDR correspondent donc à un contrat chef OPS.

La direction répond que les plateaux sont sur le potentiel jt (avec un OPS de régie ou de mixage).

Les RP demandent néanmoins une cohérence avec des contrats chef OPS sur le mixage et le tournage des EDR.

La direction répond que seul le mixage d'EDR correspond effectivement à un contrat chef OPS (NDLR mieux rémunéré).

## **Exercice du rôle syndical**

La direction rappelle le droit syndical : pendant leurs heures de délégation, les RP et DS peuvent se déplacer à tout moment, tant qu'il n'y a pas d'entrave au bon fonctionnement de l'entreprise.

La direction rappelle également que les salariés (ou les RP en dehors de leurs heures de délégation) peuvent aller voir un représentant du personnel, tant que cela n'entrave pas le fonctionnement de l'entreprise.

Exemple donné par la direction : pendant la diffusion du jt, aller discuter avec un personnel en régie peut être considéré comme une entrave au bon fonctionnement de l'activité.

## **Editeur Web**

La direction explique que la correction d'orthographe par l'éditeur web de Marseille est une expérimentation, qui a reçu l'aval de la direction numérique du réseau, et ce jusqu'en juin 2019.

Les RP s'inquiètent de la pression sur le service Web en général. Ils relèvent un risque de burn out. Avec un sentiment de « qualité empêchée » : l'exécution des tâches de façon correcte étant pratiquement impossible, vu la quantité de tâches.

Les RP demandent la création d'un poste d'éditeur web, le remplacement de l'éditeur web en son absence et qu'une réunion se tienne avec ce service.

La direction répond qu'elle va rencontrer en réunion le personnel du service web d'Antibes. En revanche, pas d'effectif supplémentaire envisagé et pas de remplacement non plus.

La direction précise qu'en cas d'arrêt maladie, l'éditeur web peut être remplacé.

La direction indique qu'il n'y a pas deux éditeurs web à Marseille. Car le deuxième éditeur web s'occupe de tout Paca.

Les RP se disent surpris, car lors de l'absence de l'éditeur web de Côte d'Azur, à son retour, il constate que les mises en lignes de la locale de Nice et de chroniques méditerranéennes n'ont pas été faites.

Sur le sujet de la modération, La société Nettino, est chargée de modérer les commentaires sur les réseaux sociaux. Les RP déplorent que les journalistes web doivent eux-mêmes relever les commentaires répréhensibles et les signaler à cette société.

Les RP expliquent qu'il est matériellement impossible pour un journaliste ou éditeur web de contrôler en permanence le devenir des publications.

De fait, des commentaires racistes ont pu être relevés par des Internautes qui reprochent à France 3 de les y avoir laissés.

## **Instagram**

La direction confirme la fusion des comptes Instagram de Côte d'Azur et de Provence Alpes. Quant à Facebook, la fusion est à l'étude mais elle n'est pas encore confirmée.

Les RP déplorent ces décisions alors que la notion d'hyperproximité est mise en avant sans arrêt par la direction.

### **Documentalistes et rédaction sur le web**

La direction explique que les documentalistes seront amenés à travailler sur le web dès la rentrée 2019. Avec des contenus du type :

- Modules hybrides sur archives,
- Raconter une histoire (un quartier, une rue)...

Les RP demandent s'ils auront une carte de presse. La réponse est oui, ceux qui seront documentalistes-rédacteurs dans le cadre des nouveaux métiers auront la carte de presse. Dans l'attente de cela, ils toucheront une prime (accord UCC).

La direction précise que les documentalistes exécuteront ces tâches de production de contenu web sur les « temps morts » de leur journée ; ce ne sera pas une tâche sur le planning.

Les RP soulignent qu'étant donné la quantité de travail à la documentation d'Antibes, il est peu probable que les documentalistes aient le temps de fabriquer des contenus.

### **CDD, avenir, changement de statut pour ceux qui sont limités**

Les règles sont inchangées, les cdd nouveaux (80 ou 120 jours) ne verront pas leur statut révisé. La direction indique que ces cdd doivent avoir plusieurs employeurs.

La direction nie en revanche, contrôler le fait que ces CDD ont plusieurs employeurs.

Elle ne s'engage pas sur les jours d'embauche. Ce sera en fonction des besoins.

### **Prioriterre, diffusion d'un épisode sur les vendanges en avril**

C'est une erreur. Prioriterre peut être amené à être rediffusé pendant les vacances, hors jt, avec l'habillage antenne.

### **France Bleu**

Ce problème sera éclairci avec la rédactrice en chef de France bleu.

La direction affirme qu'en tout cas nous continuerons d'avoir des collaborations positives avec ce journaliste de France Bleu comme avec toute la rédaction de France Bleu.

Des échanges d'itv sont ponctuellement possibles sur demande entre les deux rédactions.

Pour l'instant, nous n'envoyons pas nos itv systématiquement et ne prenons pas les leurs à part l'invité du matin. C'est un accord très précis. Cela pourra évoluer dans le futur.

### **Féminisation de l'encadrement**

La direction se dit attentive à la diversité. Ce sera le cas lorsque le poste de rédacteur en chef adjoint sera mis en consultation.

### **Tickets resto**

L'augmentation du repas de zone résidence fait suite à une négociation avec la filière prod. Les tickets restaurants eux ne seront pas augmentés.